

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**Lundi 20 avril 2026 à 19h30**  
**Maison Commune, 55 rue Principale**

Par convocations individuelles adressées le 15 avril 2026 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le lundi 20 avril 2026 à 19h30 selon l'ordre du jour suivant.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Approbation du compte administratif 2025
5. Approbation du compte de gestion 2025
6. Affectation du résultat 2025
7. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2026
8. Attribution de subventions
9. Mise en place de la fongibilité des crédits
10. Vote du Budget Primitif 2026
11. Tarifs municipaux de location de salles communales
12. Attribution de subventions pour la participation aux championnats de France d'équitation 2026
13. Convention-cadre de mise à disposition de personnel du centre de gestion du Bas-Rhin pour le calcul d'allocations de retour à l'emploi
14. Divers

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune, 55 rue Principale.

**Etaient présents :**

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Petra BLESCHKE, Mme Carole HAMMER, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Mathieu LEFOURNIS, M. Stéphane LEMMEL, Mme Joan MAAGER, Mme Marion NOLETTA, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

**Absents excusés avec pouvoir :**

M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN  
Mme Géraldine FURST (absente jusqu'au point 6), pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME  
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER  
Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Michèle NAVE  
M. Thomas JUND, pouvoir à M. Matthieu SCHMITT

**Absent excusé sans pouvoir :** M. Julien LEHMANN

M. Eric HOFFSTETTER, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, le quorum étant atteint. Mme Carole HAMMER est désignée secrétaire de séance.

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.

## **2) Communications du Maire**

### Agenda

Vendredi 27 mars	08h	Ouverture du magasin Carrefour Contact
Dimanche 29 mars	09h	Bourse aux vêtements et jouets à l'ELF (Graines de Mômes)
Mardi 31 mars	18h	Conseil d'école maternelle à l'Annexe
Samedi 04 avril	16h	Cérémonie du ballon en chocolat au stade (FC Gries)
Mardi 07 avril	20h	Séance d'installation du Conseil Communautaire à Hoerd
Jeudi 09 avril	19h	Conférence de Gaëtan BOHLER « Hatten – Athènes à pied »
Vendredi 10 avril	16h	Réunion du bureau de la Communauté de Communes
Lundi 13 avril	19h	Commission « Finances – Budget »
Mardi 14 avril	14h	Réunion avec NUNC Architectes sur signalétique Cour des Mots
	19h	Commission « Animations » (inauguration Cour des Mots)
Vendredi 17 avril	20h	AG de l'Association « Les Amis de la Pétanque »
Lundi 20 avril	17h	Collecte de sang à la salle des Fêtes de l'ELF
	19h30	Conseil Municipal à la maison commune

### DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

#### **Section 2 n° 23**

Adresse : 91, rue Principale      Surface terrain et bâtiment : 25a 47ca      Prix : 340 000 €

#### **Section 3 n° 137**

Adresse : 8, rue du Saut-du-Lapin      Surface terrain et bâtiment : 3a 50ca      Prix : 255 000 €

## **3) Compte-rendu de commissions**

### **Commission « Finances – Budget » du 13 avril 2026 à 19h**

Points importants : approbation du CA 2025, affectation du résultat 2025, taux fiscalité directe locale 2026, subventions, BP 2026, tarifs municipaux 2026 de location de salles)

### **Commission « Animations » du 14 avril 2026 à 19h**

Points importants : inauguration de la Cour des Mots le vendredi 18 (partie officielle) et samedi 19 septembre (portes ouvertes et partie festive), divers

## **4) Approbation du Compte Administratif 2025**

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Les documents budgétaires détaillés du compte administratif ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Les résultats de l'exercice sont la preuve d'une gestion saine de la commune qui se traduit par un budget d'exécution fidèle aux prévisions budgétaires. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

M. Eric HOFFSTETTER présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement et donne les explications demandées.

Personne n'ayant de précision complémentaire à formuler, M. le Maire se retire avant le vote et l'assemblée désigne, à l'unanimité, Mme Fabienne ANTHONY, doyenne du conseil municipal, présidente de la séance.

*Réuni sous la présidence de Mme Fabienne ANTHONY,*

*Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé par M. HOFFSTETTER, Maire,*

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après que le M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

*Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 avril 2026,*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif qui se résume comme suit :

### **Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>2 112 903.71 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 246 009.90 €</b>
Résultat reporté 2024	60 000.00 €
<b>Total recettes</b>	<b>2 306 009.90 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>193 106.19 €</b>

### **Investissement**

<b>Dépenses</b>	<b>2 412 908.98 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 458 961.26 €</b>
Résultat reporté 2024	292 788.57 €
<b>Total recettes</b>	<b>2 751 749.83 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>338 840.85 €</b>

**Excédent total de l'exercice 2025 :** **531 947.04 €**

Le montant des dépenses d'investissement engagées non mandatées (RAR) au 31/12/2025 s'élève à **1 089 500 €**, principalement liées à la transformation du corps de ferme.

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

M. le Maire rejoint l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

## 5) Approbation du compte de gestion 2025

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (*comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité*)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal qui constate la stricte concordance avec le compte administratif.

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2026,*

*Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025

## 6) Affectation du résultat 2025

Le Compte Administratif de l'exercice 2025 a été approuvé par le conseil municipal le 20 avril 2026. Les résultats sont par conséquent repris au budget primitif 2026.

Le Compte Administratif 2025 présente :

- un excédent de fonctionnement de **193 106.19 €** (*excédent de 364 078.62 € en 2024*)
- un excédent d'investissement de **338 840.85 €** (*excédent de 292 788.57 € en 2024*)

Seul le résultat de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant.

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2026,*

*Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
    - o à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **91 619.92 €**
    - o affectation à l'excédent reporté (report à nouveau compte 002) : **101 486.27 €**
- TOTAL 193 106.19 €**

Mme Géraldine FURST rejoint l'assemblée.

## 7) Vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour 2026

Par délibération du 03 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TH :	19.43 % (sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la RP)
TFPB :	25.55 %
TFPNB :	49.26 %
CFE :	20.69 %

M. le Maire indique que le budget 2026 doit composer avec des dépenses supplémentaires, notamment aux chapitres 012, 65 et 66, liées à des recrutements de personnel en intérim, à la forte hausse des charges sociales, à l'ouverture du périscolaire à la Cour des Mots en septembre, aux emprunts pour la Cour des Mot et pour l'ELF à partir de juillet 2026 (nouveaux taux d'intérêts), cumulé à des baisses de dotations de l'Etat à une hauteur de 6%. Pour compenser/atténuer ces effets, des efforts ont été entrepris sur les dépenses générales (chapitre 011) et il est proposé d'augmenter les taux des différentes taxes de 1.5 % en 2026 par rapport à 2025, pour avoir des recettes supplémentaires.

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

*Vu l'avis de la Commission des Finances du 13 avril 2026,*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** adopte cette proposition de 1.5% à 18 voix pour, 3 voix contre (Fabienne ANTHONY, Géraldine FURST, Mathieu LEFOURNIS) 1 abstention (Petra BLESCHKE) **DECIDE**

- **DE MODIFIER** les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :
  - **TH : 19.72 %** (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale)
  - **TFPB : 25.93 %**
  - **TFPNB : 50.00 %**
  - **CFE : 21.00 %**
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 8) Attribution des subventions

Après avoir examiné en détail les différentes subventions à inscrire au Budget Primitif 2026 proposées par la Commission des finances,

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à **20 voix pour**, Mmes Michèle NAVE et Géraldine FURST ne participant pas au vote.

- **D'ATTRIBUER** les subventions comme suit :

**Centre Communal d'Action Sociale** 15 000,00 €

### Subventions de fonctionnement

- Ecole Primaire Marienthal	400,00 €
- Ecole maternelle Marienthal	400,00 €
- Sapeurs-Pompiers	950,00 €
- Musique Municipale	4 500,00 €
- Club "Bon Accueil"	500,00 €
- Voyages scolaires	600,00 €
- Sociétés locales	4 450,00 €
• Société des Arboriculteurs	500,00 €
• Groupe Folklorique	250,00 €
• Musique stages perfectionnement	100,00 €
• Amis de la Pétanque	1 600,00 €
• Amicale du Bachgraben pour le don du sang	500,00 €
- Associations diverses	70,00 €
• Partnerschaft	70,00 €
- Centre de formation ASA Gries-Oberhoffen	30 000,00 €
- Aide à la licence	7 614,00 €
• Basket-Club	2 958,00 €
• Tennis-Club	600,00 €
• Football-Club	1 398,00 €
• Société Athlétique	1 128,00 €

• Club Pleine Forme	1 080,00 €
• Tir Club	450,00 €
<b>- Aide à la compétition</b>	<b>6 760,00 €</b>
• Basket-Club	5 320,00 €
• Tennis-Club	400,00 €
• Football-Club	640,00 €
• Société Athlétique	400,00 €
<b>- Déplacements</b>	<b>7 878,00 €</b>
• Basket-Club	7 061,00 €
• Société Athlétique	817,00 €
<b>- Participation aux frais de nettoyage des locaux</b>	<b>26 610,00 €</b>
• Basket-Club	13 092,00 €
• Tennis-Club	2 880,00 €
• Football-Club	2 880,00 €
• Société Athlétique	7 758,00 €
<b>- Fête du 14 juillet 2025 – SA Gries</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>- Amicale du Personnel</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>- Périscolaire - ALEF</b>	<b>149 900,00 €</b>

#### **Subventions d'investissement**

- Association « Les Amis de la Pétanque »	1 725,00 €
- Musique Municipale	700,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse	150,00 €
- Tir Club	1 500,00 €
- Patrimoine ancien	3 000,00 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026

### **9) Mise en place de la fongibilité des crédits**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

**Entendues** les explications de M. le Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2023 d'adoption, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**Vu** les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- Pour l'exercice 2026, **D'AUTORISER** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (*hors dépenses de personnel*), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre,
- **DE SIGNER** les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

## 10) Vote du Budget Primitif 2026

M. le Maire soumet le Budget Primitif 2026 dans son ensemble à l'assemblée. Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **5 806 779.08 €** et se décompose ainsi :

- Section de **fonctionnement** : **2 321 454.27 €** (dépenses et recettes)
- Section d'**investissement** : **3 485 324.81 €** (dépenses et recettes)

M. Eric HOFFSTETTER, présente le Budget Primitif 2026 en détail, section par section en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

**ENTENDUES** les explications de M. le Maire,  
**VU** l'avis de la Commission des finances du 13 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, 21 voix pour et 1 abstention (Matthieu SCHMITT)

- **DE VOTER** le Budget Primitif 2026
  - Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Chapitre et opération pour la section d'investissement,

Comme suit :

### Section de fonctionnement

Dépenses	Opérations réelles	2 309 752.00 €
	Opérations d'ordre	11 702.27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 321 454.27 €</b>
Recettes	Opérations réelles	2 219 968.00 €
	Résultat reporté	101 486.27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 321 454.27 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Opérations réelles	2 260 824.81 €
	Opérations d'ordre	135 000.00 €
	Restes à réaliser	1 089 500.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 485 324.81 €</b>
Recettes	Opérations réelles	2 999 781.69 €
	Opérations d'ordre	146 702.27 €
	Résultat reporté	338 840.85 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 485 324.81 €</b>

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026,
- **DE FIXER** provisoirement le produit net attendu des contributions directes à 1 488 000 €.

## 11) Tarifs municipaux de location de salles

Par délibération du 27 juin 2025, la commune avait fixé les tarifs de location des salles, après la modification des statuts de l'Association Sportive et Culturelle. Il est proposé d'ajuster ceux-ci en tenant compte des différentes demandes et occupations possibles, avec une différenciation des durées.

	USAGERS EXTERIEURS, ENTREPRISES PRIVEES			HABITANTS DE GRIES *			ASSOCIATIONS LOCALES	
	Week- end	Jour	1/2 jour soirée	Week- end	Jour	1/2 jour soirée	Jour	1/2 jour soirée
<b>MAISON COMMUNE</b> , 55 rue Principale		150 €	100 €		100	50		
<b>ESPACE LA FORÊT</b> , 39 rue du Stade								
<b>Salle des Fêtes avec cuisine</b> (max 150 pers.)								
Mariage (vendredi au lundi)	1100			500				
Anniversaire (samedi et dimanche)	550			300				
Autres manifestations (spectacles, fêtes, stages)	550	275	150	300	150	75		
Forfait fluides (électricité, gaz, eau) 01/04 au 30/09		70	50		50	30	20	10
Forfait fluides (électricité, gaz, eau) 01/10 au 31/03		100	75		75	50	30	15
<b>Salle des Associations</b>								
Apéritifs de Mariage		500			250			
Autres manifestations (loto-bingo, ....)		900	450		450	225		
Forfait fluides (électricité, gaz, eau) 01/04 au 30/09		70	50		50	30	20	10
Forfait fluides (électricité, gaz, eau) 01/10 au 31/03		100	75		75	50	30	15

Une avance non remboursable de 20% du montant de la location est demandée lors de la signature du contrat, et sera à payer dès réception de l'avis des sommes à payer.

Vaisselle et mobilier compris dans le prix de la location

Vaisselle cassée ou manquante : facturation au tarif réel à l'organisateur après inventaire.

\* Ascendants et descendants directs : par exemple, un habitant de Gries qui marie son enfant qui n'habite plus à Gries, ...

**ENTENDUES** les explications de M. le Maire,

**Vu** l'avis favorable de la commission des Finances du 13 avril 2026

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **DE VALIDER** les tarifs municipaux susmentionnés, et de les appliquer à compter de l'exécution de la présente délibération

## 12) Attribution de subventions

La commune a été sollicitée par deux associations équestres, « Les Cavaliers des Bussières » et « Les Cavaliers de l'Ecurie Basse-Zorn » pour l'attribution d'un soutien financier à des jeunes cavalières domiciliées à Gries, pour leur participation aux Championnats de France d'équitation en juillet 2026 à Lamotte-Beuvron. Cette participation engendra des frais importants (transport, hébergements, inscription, alimentation et soin du cheval, ...) que les jeunes devront assumer avec leur famille. Dans un souci de valorisation des jeunes talents locaux et de soutien aux initiatives sportives, M. le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € aux parents de Manon WEBER (14 ans, saut d'obstacle, elle a participé il y a 2 ans en terminant 5<sup>ème</sup>, de Lauryne CONRAD (13 ans, saut d'obstacles) et de Léna DARTOIS STOJADINOVIC (17 ans, dressage et saut d'obstacles).

**Entendues** les explications de M. le Maire et de M. Maxime KERN, Adjoint au Maire,  
**Vu** l'avis de la commission des Finances du 13 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, par 19 voix pour et 3 abstentions (Marion NOLETTA, Petra BLESCHKE, Matthieu SCHMITT) **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 100 € à

- **M. Etienne WEBER ou Mme Emilie CARDOT**, pour la participation de leur fille Manon WEBER aux Championnats de France 2026 d'équitation,
- **M. ou Mme Hervé CONRAD**, pour la participation de leur fille Lauryne CONRAD aux Championnats de France 2026 d'équitation,
- **M. Nicolas DARTOIS ou Mme Sanda STOJADINOVIC**, pour la participation de leur fille Léna DARTOIS STOJADINOVIC aux Championnats de France 2026 d'équitation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

### **13) Convention-cadre de mise à disposition de personnel pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi**

La commune a engagé en 2025 une procédure de licenciement d'un agent relevant de l'IRCANTEC pour inaptitude physique. Dans ce cadre, et si l'agent remplit les conditions nécessaires, il appartient à l'employeur de verser des allocations pour perte d'emploi.

La commune a sollicité le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour étudier les droits à indemnisation de cet agent public qui ne relève pas du régime d'assurance-chômage. Une convention-cadre est proposée pour la mise à disposition de personnel du Centre de Gestion pour le calcul des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE). Le coût de cette mission d'instruction et du calcul du droit initial à indemnisation est de 260 € à 455 €.

**Entendues** les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre pour la mise à disposition de personnel du Centre de Gestion pour le calcul des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

### **Points divers**

M. le Maire Eric HOFFSTETTER informe les conseillers sur le déroulement du chantier de la Cour des Mots et présente des photos des travaux en cours. Il rappelle que le marché initial de travaux est de 4 386 590 € TTC, et indique qu'il n'y a eu qu'un montant de 30 K€ d'avenants à ce jour, en incluant des travaux supplémentaires (comme l'aménagement de sanitaires accessibles depuis l'extérieur).

M. le Maire présente aussi une maquette de la future signalétique du site, sur fond rouge, avec un mélange de tradition (colombages) et de modernité (design de la police).

## Agenda

Mercredi 22 avril	19h	Commission Municipale « Action sociale et solidarité »
Lundi 27 avril	20h	Conseil Communautaire
Mercredi 29 avril	19h	Commission Municipale « Animations »
Vendredi 1 <sup>er</sup> mai		2 <sup>ème</sup> édition de l'ASA FESTIVAL
Lundi 4 mai	16h	Bureau de la CCBZ
Mardi 5 mai	08h	Université des maires et présidents d'interco. (67) à Strasbourg
Vendredi 8 mai		Marché aux Puces (Paroisse Protestante)
Vendredi 8 mai	10h30	Cérémonie de la Victoire 1945, Monument aux morts
Vendredi 8 mai	15h	Conte musical « La Cour des Mots » de la MMG Auditorium de la Cité de la Danse et de la Musique, Strasbourg
Lundi 11 mai	19h	Réunion du CCAS
Mardi 12 mai	19h30 20h	AG extraordinaire de l'ASC à la mairie AG ordinaire de l'ASC
Lundi 18 mai	18h	Conseil Communautaire, suivi du repas des asperges
Jeudi 28 mai	09h	Cérémonie de passation de commandement du 54 <sup>ème</sup> RT (cour de l'école élémentaire et Espace la Forêt)
Samedi 30 mai	20h30	115 <sup>ème</sup> anniversaire de la MMG : grand concert Conte musical « La Cour des Mots », mêlant musique et narration, avec textes en français et alsacien).
Dimanche 31 mai	11h	Journée festive de la MMG avec des ensembles musicaux venant de la région, de la danse folklorique, des activités diverses.
Mardi 02 juin		Election du Conseil Municipal des Enfants
Mercredi 03 juin	19h	Commission « Communication »
Vendredi 05 juin	20h	Conseil Municipal
Mardi 09 juin	19h	Commission « Vie scolaire, enfance et jeunesse »
Vendredi 26 juin		Installation du Conseil Municipal des Enfants
Jeudi 02 juillet		Réunion du Conseil Municipal des Enfants
Vendredi 03 juillet	18h30	Conseil Municipal suivi d'un repas

La séance est levée à 22h45

**Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER**



**La rapporteuse,  
Carole HAMMER**

